

resse dès la première page, parce qu'elle évoque en nous les agréables et déjà lointains souvenirs de l'enfance.

Une traduction française accompagne le texte provençal. Il semble, en la lisant, que l'on ne peut rapporter ce que disent les pâtres, que dans la langue de ces pâtres. Tel passage, intéressant dans l'original par la naïveté des expressions, paraît incohérent et presque trivial dans la traduction, et est d'une lecture pénible.

M. Jean Brunet est un des sept jeunes hommes qui fondaient le félibrige, le 21 mai 1854, au château de Fontsegugne. Ses gracieuses poésies sont éparses dans la collection de l'Armana. Il a publié à part deux opuscules : *Étude de mœurs provençales* et *Bachiquello et Prouverbi sus la Luno*.

Les *Fleurs félibresques* et les *Études sur le félibrige* sont des œuvres de valeur, très utiles à la cause félibresque, et dignes d'une haute récompense de la Société. Nous demandons qu'il soit décerné à chacun des auteurs, une médaille d'honneur hors concours.

L'*Average* est aussi une œuvre de valeur ; mais, au point de vue des services à rendre à la cause félibresque, on ne peut la placer sur le pied de l'égalité avec les œuvres de M. Constant Hennion et de M. Paul Mariéton. Nous proposons qu'un diplôme d'honneur, hors concours, soit décerné à son auteur. L'*Average* n'étant d'ailleurs qu'une partie de l'immense recueil de proverbes populaires, auquel travaille actuellement M. Jean Brunet, la Société pourra examiner l'œuvre dans son ensemble, lorsqu'elle sera terminée, et lui décerner, s'il y a lieu, une récompense plus importante. Ces conclusions ont été adoptées.

RAPPORT DE M. MAURICE FAURE

En conviant les poètes du Midi à chanter Clémence Isaure, la Société des félibres de Paris n'a pas eu seulement le désir d'honorer une félibresse du temps passé qui eut le rare mérite, deux cents ans après la Croisade, alors que la langue d'Oc était proscrite, d'en proclamer l'immortalité et de fonder, pour l'assurer, l'Académie symbolique des Jeux Floraux.

Elle a encore voulu, animée d'un sentiment de pieuse gratitude et de filial respect pour sa mémoire, exécuter en quelque sorte son testament, méconnu, déchiré par ceux-là même qui se déclarent les héritiers légitimes de la douce toulousaine.

Les « Mainteneurs » du Capitole, en effet, ceux qui, dans la pensée d'Isaure devaient maintenir (*mantène*) défendre, protéger la langue d'Oc contre le mépris et l'oubli, l'ont bannie de leurs concours comme une étrangère et une hérétique.

Certes, Messieurs, il faut le proclamer bien haut, il ne saurait entrer dans notre esprit un regret quelconque du passé, un désir même platonique de suprématie politique et littéraire : une telle ambition, alors même qu'elle ne serait pas la poursuite d'une chimère, serait en désaccord avec le patriotisme qui commande à tous les Français, sans distinction d'origine, un inébranlable attachement à l'unité nationale, dont la puissante langue de Rabelais, de Molière, de Victor Hugo est l'incomparable et nécessaire instrument.